

Surligné en bleu texte du comédien

Surligné en jaune texte de la comédienne

1ère lecture au milieu de Max Cilla la flûte des mornes à 9 h 45

Comédien : annonce le témoignage de l'esclave Lucile

Comédien

Jean-Baptiste Douillard Mahaudière est propriétaire d'une manufacture à sucre, à Anse Bertrand en Guadeloupe. Il possède plus d'une centaine d'esclaves dont Lucile, mulâtresse et domestique.

En octobre 1840, il est poursuivi par la justice pour séquestration abusive de son esclave Lucile, domestique, couturière et son ancienne concubine.

Elle est accusée par son maître d'avoir empoisonné son épouse. Lucile est jetée dans un cachot de 5 m² et 1,20 m de haut de sorte qu'elle ne peut s'y tenir debout. Elle y reste près de deux ans dans un isolement quasi-absolu. Dénoncé à la justice par lettre anonyme, Douillard Mahaudière doit répondre de ce crime devant la cour d'assises de Pointe-à-Pitre. Sous la pression des colons, Douillard Mahaudière sera déclaré non coupable et acquitté. L'esclave Lucile sera retirée de la possession de son maître. Vendue aux enchères, elle sera rachetée par un prête-nom de Douillard Mahaudière. Revenue sous la domination de Douillard Mahaudière, elle s'enfuit. Vivant misérablement, elle se rend aux autorités coloniales et devient esclave de l'atelier colonial. Ce procès a donné lieu à une lutte intense entre partisans de l'esclavage et abolitionnistes, comme Schoelcher, qui s'en servent pour convaincre l'opinion publique française de la nécessité d'abolir l'esclavage.

Comédienne

J'ai toujours éprouvé les meilleurs traitements sur l'habitation de mon maître jusqu'au moment où j'ai encouru sa disgrâce. C'est moi qui le soignais dans ses maladies, il me promit la liberté, mais la première fois que je lui demandai de réaliser sa promesse, il en remit l'exécution à un autre temps, sur le motif qu'il était malade. Après son rétablissement, mes prières devinrent plus pressantes. Je lui offris même ma rançon; il me refusa toujours, sous prétexte que mes soins lui étaient indispensables.

J'avais accompagné mon maître aux eaux, où je restai huit jours. Je crus que ce temps devait m'être rendu, et je restai à ma case malgré la défense que j'en avais reçue. Le fils de mon maître qui gérait l'habitation en son absence trouva cela mauvais et me fit punir

Sur l'habitation Mahaudière, on faisait de grandes pertes de bestiaux et de nègres chez mon maître ; mais ce n'est pas la seule habitation que la mortalité ravageait. À Bonne-Veine, le mal était aussi grand. Ce n'était pas le poison qui en était la cause, ainsi que je le dis à mon maître, que je voyais inquiet et affligé. Je le rassurais ainsi contre ses soupçons. Quatre de ses nègres sont morts puisqu'ils avaient mangé de la viande corrompue. Ils moururent à quelques heures d'intervalle les uns des autres. On a arrêté aussi et mis au cachot Quetty pour empoisonnement. On voulait me faire périr au cachot, comme d'autres nègres y sont morts. Tous les nègres à la

mort de ma maîtresse m'ont accusée de l'avoir empoisonnée, mais tous ces bruits sont des faussetés.

Un jour, à mon grand étonnement, il me fit arrêter sans aucun motif. Va malheureuse, me dit-il, va pourrir au cachot! Et je fus enfermée, le pied gauche et les deux mains passées dans un anneau de fer. La main gauche était superposée au pied gauche, de façon à ne pouvoir s'en écarter. Dès le premier jour, la douleur fut si forte, qu'à mes cris on vint me tirer le fer de la main droite. On ne me donnait qu'une nourriture insuffisante, l'eau m'était également épargnée, je n'en recevais qu'une bouteille par jour. Privée d'air et de clarté, la souffrance repoussait le sommeil et l'appétit. Je ne respirais que lorsqu'on ouvrait mon cachot : ce qui n'arrivait qu'une fois toutes les vingt-quatre heures, lorsqu'on apportait ma nourriture. Sans les secours de mes enfants, on m'aurait laissée dans mes ordures, et j'étais couverte de vermine. L'amaigrissement de la main enchaînée me permit un jour de la retirer de l'anneau qui la fixait. Mon maître l'ayant appris fit venir un charbon, qui resserra mes fers.

Je restai vingt-deux, mois enfermée, quand on vint me délivrer, mes yeux ne purent supporter la lumière ; mes jambes refusaient de me porter. L'air oppressait ma poitrine, et je fus prise de vomissements.

Quelquefois, mes enfants m'apportaient du pain ; on le coupait en menus morceaux, et on me le faisait passer par dessous la porte, je l'attirais ensuite à moi à l'aide d'un bâton. Me voyant condamnée à périr dans le cachot, je demandai un prêtre pour mourir au moins en chrétienne ; on me le refusa. Je ne concevais pas tant de rigueur de la part d'un maître si bon.

2e lecture au milieu du trio Chasseur, Fackeur, Fanfan à 10 h 20

Comédien annonce Nègre je suis, nègre je resterai,
entretiens d'Aimé Césaire avec Françoise Vergès, 2008

Comédien

Ce texte est extrait d'un entretien accordé par Aimé Césaire à Françoise Vergès, présidente du Comité pour la Mémoire et l'histoire de l'esclavage de 2009 à 2012.

Comédienne

« On est en effet venu me voir à ce sujet et, quand on m'a parlé de demande de réparations, j'ai répondu: « Ecoutez-moi, faites comme vous pouvez. Si cela marche, tant mieux, mais moi je considère que c'est tiré par les cheveux ». Ce serait trop facile: « Alors toi, tu as été esclave, pendant tant d'années, il y a longtemps, donc on multiplie par tant: voici ta réparation. » Et puis, ce serait terminé ? C'est irréparable. C'est fait, c'est l'histoire, je n'y peux rien. »

« La réparation, c'est une affaire d'interprétation. Je connais suffisamment les Occidentaux: « Alors mon cher, combien ? Je t'en donne la moitié pour payer la traite. D'accord ? Tope-la ! » Puis c'est fini: ils ont réparé. Or selon moi, c'est tout à fait irréparable. Le terme de « réparation » ne me plaît pas beaucoup. Il implique qu'il puisse y avoir réparation. »

« L'Occident doit faire quelque chose, aider les pays à se développer, à renaître. C'est une aide qui nous est due, mais je ne crois pas qu'il y ait de note à présenter pour la réparation. C'est une aide, ce n'est pas un contrat, c'est purement moral. Je considère que c'est le devoir des Etats

Occidentaux de nous aider. Je le répète, pour moi c'est irréparable. Il me semble naturel et évident qu'il faut aider ces peuples à qui tant de mal a été fait. C'est comme ça que je raisonne, et non pas en termes de réparation. Sinon, la logique est la suivante: « Bon, d'accord », puis « Fous le camp, t'as été payé ! »; ou « Le grand-père de cette femme a vendu le mien; allez, exécutez-toi »... »

« Je crois que l'Afrique a droit moralement à une réparation. Essayons d'employer d'autres termes, et ne nous présentons pas comme une bande de mendiants qui viennent demander réparation; pour un crime commis il y a deux ou trois siècles. Bon, on va croire que je suis contre la réparation; ce sera une polémique de plus absolument inutile. »

« Je pense que les Européens ont des devoirs envers nous, comme à l'égard de tous les malheureux, mais plus encore à notre égard pour des maux dont ils sont la cause. C'est cela que j'appelle réparation, même si le terme est plus ou moins heureux. Je pense que l'homme doit aider l'homme, et d'autant plus s'il est responsable dans une certaine mesure des malheurs de l'autre. Je ne veux pas transformer cela en procès, actes d'accusation, rapporteurs, dommages, etc. Combien? Tant de chiffres sont avancés... Je pense que ce serait même leur faire la part belle: il y aurait une note à payer et ensuite ce serait fini... Non, ça ne sera jamais réglé. Je veux penser en termes moraux plutôt qu'en termes commerciaux. »

« Sortir de la victimisation est fondamental. C'est une tâche peu aisée. »

3e lecture

Comédienne annonce un extrait du débat à la convention sur l'abolition de l'esclavage, le 4 février 1794 lorsque les autorités sont installées sous le kiosque.

Comédienne : En 1791, les esclaves et les libres de couleur se sont révoltés. Deux envoyés de la République Sonthonax et Polverel, proches des Amis des Noirs, décident d'abolir l'esclavage à Saint-Domingue, pour rallier à la République, les nombreux esclaves révoltés. Trois députés, un noir, un blanc, un mulâtre sont chargés de faire accepter cette décision par la Convention, l'assemblée qui gouverne alors la France. Voici un extrait de ce débat :

Comédien : En travaillant à la constitution du peuple français nous n'avons pas porté nos regards sur les malheureux hommes de couleur. La postérité aura un grand reproche à nous faire de ce côté ; mais nous devons réparer ce tort. Inutilement avons-nous décrété que nul droit féodal ne serait perçu dans la république française. Vous venez d'entendre un de nos collègues dire qu'il y a encore des esclaves dans nos colonies. Il est temps de nous élever à la hauteur des principes de la liberté et de l'égalité. On aurait beau dire que nous ne reconnaissons pas d'esclaves en France, n'est-il pas vrai que les hommes de couleur sont esclaves dans nos colonies ? Proclamons la liberté des hommes de couleur. En faisant cet acte de justice, vous donnez un grand exemple aux hommes de couleur esclaves dans les colonies anglaises et espagnoles. Les hommes de couleur ont, comme nous, voulu briser leurs fers ; nous avons brisé les nôtres ; nous n'avons voulu nous soumettre au joug d'aucun maître ; accordons-leur le même bienfait.

Comédienne : Je prononce l'abolition immédiate de l'esclavage dans toutes les colonies françaises.

Les comédiens font applaudir la foule

La comédienne crie un long **ah** et s'évanouit contre le comédien.

Comédien : Une citoyenne de couleur, qui assiste régulièrement aux séances de la Convention, et qui a partagé tous les mouvements révolutionnaires, vient de ressentir une joie si vive, en voyant la liberté accordée par nous à tous ses frères, qu'elle a entièrement perdu connaissance.

Je demande que ce fait soit consigné au procès-verbal ; que cette citoyenne, admise à la séance, reçoive au moins cette reconnaissance de ses vertus civiques.

Comédienne : La Convention nationale déclare aboli l'esclavage des nègres dans toutes les colonies ; en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés par la constitution.